



*MRC de*  
**Marguerite-D'Youville**  
*Développement économique*

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)**  
**VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE**  
**DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**  
**MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE**

**Priorités d'intervention 2020-2021**

**Juillet 2020**

# TABLE DES MATIÈRES

1.	PROFIL DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE .....	1
2.	CONTEXTE .....	2
3.	FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR), VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL.....	2
4.	PRIORITÉS D'INTERVENTION POUR 2020-2021 .....	3
4.1	SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT PÉRIURBAIN ET RURAL .....	3
4.2	SOUTIEN À DES PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE	3
4.3	SOUTIEN À DES PROJETS D'INITIATIVES LOCALES ET/OU RÉGIONALES.....	4
5.	AIDES DISPONIBLES POUR 2020-2021 .....	4
6.	CRITÈRES DE SÉLECTION.....	5
7.	DÉPENSES ADMISSIBLES.....	5
8.	DOCUMENTS REQUIS .....	5
9.	REDDITION DE COMPTES.....	6
10.	DATES DE DÉPÔT DES DEMANDES .....	6
11.	POUR DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES .....	6

## ANNEXE

ANNEXE A Plan d'action pour l'économie et l'emploi 2014-2019 (PALÉE)

# 1. PROFIL DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

La superficie du territoire de Marguerite-D'Youville est de 405 km<sup>2</sup>, dont 347 km<sup>2</sup> sont en zone terrestre (le reste étant composé du fleuve). Près de 80 % de cette zone terrestre est en zone verte. En 2020, la population était estimée à 79 997 personnes. On dit que ce territoire est le second en ce qui concerne le taux d'activité au Québec, après la MRC de Caniapiscau, et que le taux de scolarité et les salaires moyens par ménage sont aussi parmi les plus élevés, ceci expliquant qu'on y retrouve un des plus bas taux de recours aux différents services sociaux de la région métropolitaine de Montréal.

La MRC de Marguerite-D'Youville est composée de six municipalités dont les populations respectives sont les suivantes :

Municipalité	Population*
Calixa-Lavallée	528
Contrecœur	8 989
Saint-Amable	12 946
Sainte-Julie	30 200
Varenes	21 498
Verchères	5 836

\*Source : Décret du conseil des ministres du 11 décembre 2019, n. 1214-2019

Au niveau des données sociodémographiques (données de l'ISQ de janvier 2020, certaines à partir d'études de 2018), on note :

- ◆ un taux de travailleurs 25-64 ans de 84 %;
- ◆ un taux de chômage de moins de 4 % avant mars 2020;
- ◆ un revenu d'emploi médian de 53 633 \$;
- ◆ un niveau de scolarité supérieur à la moyenne québécoise;
- ◆ une population plus jeune que la moyenne québécoise, mais qui tend à rattraper celle-ci;
- ◆ un territoire comptant plus de 36 407 emplois.

Le territoire de Marguerite-D'Youville peut compter sur une base économique des plus diversifiées où l'on retrouve une forte présence des secteurs : manufacturier, du transport des marchandises, de la recherche et de l'énergie. Pour les prochaines années, elle profitera de grands projets industriels que seront le nouveau terminal de l'Administration portuaire de Montréal, le pôle logistique régional de Contrecœur et la zone industrialo-portuaire de Contrecœur-Varenes.

## 2. CONTEXTE

Ce document présente les secteurs d'intervention, les critères en vigueur et le mode de présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRC de Marguerite-D'Youville pour l'année 2020-2021.

Ce Fonds, délégué par le ministre, est destiné au financement de toute mesure de développement local et régional comme stipulé dans l'entente relative au Fonds de développement des territoires.

## 3. FONDS REGIONS ET RURALITE (FRR), VOLET 2 – SOUTIEN A LA COMPETENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL ET REGIONAL

L'enveloppe disponible pour 2020-2021 s'élève à 850 233 \$. Une partie de ce montant sera investie pour soutenir les grandes orientations du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) de la MRC de Marguerite-D'Youville. Celui-ci vise à favoriser la création d'emplois sur son territoire tout en ayant pour objectif principal la diversification de son économie. Pour cette année, le FRR ciblera notamment :

- ◆ la réalisation de mandats et de projets concernant la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- ◆ la promotion et le soutien de l'entrepreneuriat et des entreprises;
- ◆ le soutien à des ententes sectorielles dans le cadre d'au moins un des secteurs d'intervention.

Plus spécifiquement, le FRR investira 355 000 \$ pour :

- ◆ le soutien au développement périurbain et rural;
- ◆ le soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- ◆ le soutien à des initiatives locales et/ou régionales.

À noter que le FRR investira également 71 000 \$ dans sa « Politique de soutien aux entreprises » pour l'année 2020-2021.

Finalement, pour l'année 2020-2021, 349 535 \$ du FRR seront affectés aux ressources humaines et autres ressources complémentaires nécessaires à la mise en œuvre des dites priorités d'intervention incluant l'application de la « Politique de soutien aux entreprises » et de la « Politique de soutien à des projets structurants pour améliorer les milieux de vie ».

## 4. PRIORITES D'INTERVENTION POUR 2020-2021

Afin de soutenir les mesures identifiées, la MRC se réfère à son PALÉE pour les années 2014-2019, dont son application sera prolongée de quelques mois après 2019, ainsi qu'au schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Outre ce qui est inclus dans sa « Politique de soutien aux entreprises » et les frais liés à l'administration du FRR, les secteurs d'intervention du FRR sont les suivants :

### 4.1 SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT PERIURBAIN ET RURAL

Pour les fins de ce volet du FRR, les zones périurbaines de la MRC sont constituées des territoires ruraux des municipalités de Contrecoeur, Sainte-Julie et Varennes, alors que les zones rurales sont celles telles que définies par la commission de l'aménagement de la CMM, soit les municipalités de Calixa-Lavallée, Saint-Amable et Verchères.

Les projets pouvant s'inscrire au volet de soutien au développement périurbain et rural du FRR devront répondre aux critères suivants :

- ◆ être piloté par un organisme à but non lucratif (OBNL), une coopérative, une municipalité ou une association de citoyens, mais correspondre aux champs d'intervention priorités par le PALÉE 2014-2019 (annexe A), sans en restreindre la portée;
- ◆ concorder avec le plan d'urbanisme de la ou des municipalités ciblées par le projet;
- ◆ concorder avec le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-D'Youville;
- ◆ concorder avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

### 4.2 SOUTIEN A DES PROJETS STRUCTURANTS POUR AMELIORER LES MILIEUX DE VIE

Tout projet financé par le FRR doit répondre à au moins un de ces grands principes :

- ◆ s'inscrire dans les différentes priorités d'intervention du PALÉE de la MRC de Marguerite-D'Youville 2014-2019;
- ◆ s'inscrire dans l'une des grandes stratégies de développement économique du gouvernement québécois, du gouvernement canadien, de la région métropolitaine de Montréal ou du territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;
- ◆ être à caractère municipal et/ou régional découlant du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville;
- ◆ avoir un effet multiplicateur (générer des revenus supérieurs aux dépenses prévues);
- ◆ avoir une portée scientifique permettant, à terme, la création d'entreprises ou de nouveaux emplois sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;
- ◆ faire partie du secteur récréotouristique et pouvoir générer de nouveaux revenus pour les entreprises établies sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;

- ◆ consolider le secteur agro-industriel du territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;
- ◆ consolider le secteur manufacturier;
- ◆ faire partie du secteur socioculturel et avoir un effet multiplicateur (revenus supérieurs aux dépenses prévues) en développement économique local et régional;
- ◆ être lié à des ententes spécifiques et/ou sectorielles avec différents ministères et organismes gouvernementaux.

### **4.3 SOUTIEN A DES PROJETS D'INITIATIVES LOCALES ET/OU REGIONALES**

Tout projet ayant recours, dans le cadre d'une demande d'aide, au financement du FRR, doit respecter ces différents critères tout en tenant compte du profil socioéconomique de la MRC de Marguerite-D'Youville et des priorités d'action et d'intervention de l'année courante :

Donc, les projets doivent :

- ◆ s'inscrire dans au moins un des secteurs d'activité tels que définis dans le PALÉE (énergie, manufacturier, agriculture, logistique et transport, économie sociale);
- ◆ idéalement toucher plus d'une municipalité ou même plus d'une MRC dans la mesure où il y a une contribution au moins équivalente de l'autre (ou des autres) MRC participante(s);
- ◆ être pilotés par un OBNL reconnu dans le milieu (reconnaissance régionale et/ou de sa municipalité) et opérer depuis au moins trois ans;
- ◆ permettre la création d'au moins un emploi sur une base annuelle à la fin du projet;
- ◆ présenter des activités qui n'étaient pas couvertes, normalement, par l'offre d'activités ou de services offerts par une municipalité ou tout organisme socioéconomique, culturel, social ou autre du milieu;
- ◆ susciter une forte adhésion du milieu concerné.

## **5. AIDES DISPONIBLES POUR 2020-2021**

En regard au budget disponible de 355 000 \$, le pourcentage des fonds affectés à chacun des secteurs d'intervention se décline comme suit :

- ◆ 20 % pour le soutien au développement périurbain et rural (section 4.1);
- ◆ 60 % pour le soutien à des projets structurants pour améliorer les milieux de vie (section 4.2);
- ◆ 20 % pour le soutien à des initiatives locales et/ou régionales (section 4.3).

Cependant, le conseil de la MRC se réserve le droit de modifier, en cours d'année, l'attribution des enveloppes allouées à chacun des secteurs d'intervention du FRR afin de répondre de façon adéquate aux besoins et initiatives du milieu.

## 6. CRITERES DE SELECTION

- ◆ Les projets doivent s'inscrire dans un des trois secteurs d'intervention mentionnés plus haut;
- ◆ Tout projet reconnu pour son effet multiplicateur et structurant pour l'économie locale, régionale et nationale;
- ◆ Tout projet dont les études ou analyses préliminaires démontrent sa pertinence et son potentiel pour l'économie locale, régionale et nationale;
- ◆ Tout projet pouvant compter sur une contribution du milieu d'au moins 20 %. Cependant, une aide financière demandée pour un projet de recherche permettant une meilleure connaissance d'un potentiel de développement pourra compter sur un financement pouvant aller jusqu'à 100 %, outre les critères établis par les politiques des trois secteurs d'intervention;
- ◆ Tout projet pouvant créer de nouvelles opportunités dont le soutien à des ententes sectorielles ayant un effet multiplicateur sur le financement de certaines activités se retrouvant dans au moins un des trois secteurs d'intervention.

## 7. DEPENSES ADMISSIBLES

- ◆ Ressources humaines (emplois directs ou sous-traitants);
- ◆ Déplacements et représentations;
- ◆ Frais administratifs et de secrétariat;
- ◆ Support financier à des projets structurants, infrastructures et équipements;
- ◆ Toute autre dépense tel que justifié dans les demandes et s'inscrivant dans un des trois secteurs d'intervention.

## 8. DOCUMENTS REQUIS

- ◆ Description du projet (maximum cinq pages);
- ◆ Présentation des prévisions budgétaires incluant l'aide financière demandée;
- ◆ Description des résultats attendus;
- ◆ Annexes : études, lettres de soutien, analyses, etc.;
- ◆ Attestations diverses (autorisations de signataire, résolution du conseil d'administration, etc.).

Chaque demande de financement fera l'objet d'une analyse par le Service de développement économique de la MRC de Marguerite-D'Youville pour recommandation au conseil de la MRC.

## **9. REDDITION DE COMPTES**

Le promoteur doit présenter un rapport d'activités produit au bénéfice de la MRC et de la population. La forme de la présentation de l'information est déterminée par la MRC et devra comprendre :

- ◆ un bilan des activités;
- ◆ le bilan financier;
- ◆ la liste des contrats de service, aides financières accordées, mais sans information nominative, et les dates d'engagement.

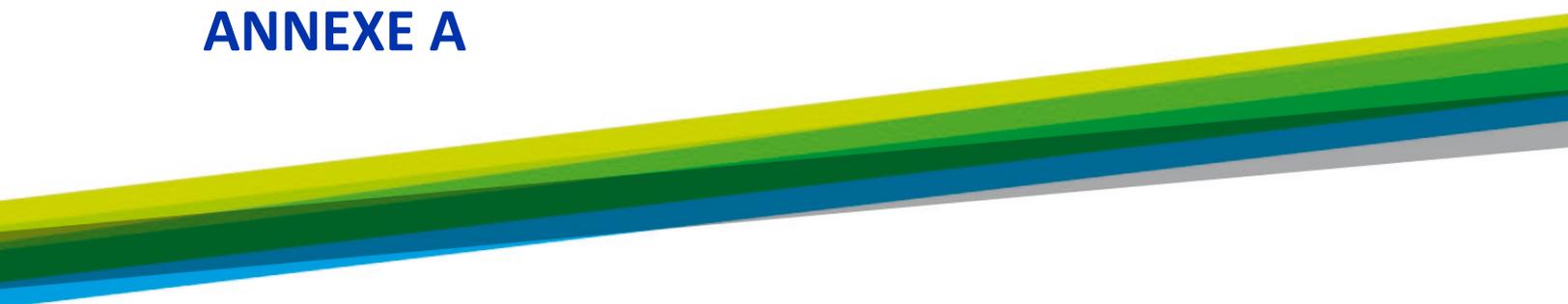
## **10. DATES DE DEPOT DES DEMANDES**

En continu et selon les disponibilités financières affectées à chaque secteur d'intervention.

## **11. POUR DES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Par téléphone : 450 583-3303, poste 222, ou par courriel : [blavoie@margueritedyouville.ca](mailto:blavoie@margueritedyouville.ca).

# **ANNEXE A**



## **PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI 2014-2019 (PALÉE)**